

COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Séance du 19 mai 2022

Le 19 mai 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, PONTTHIEU Jean-Claude, FRANÇOIS Marc, COTTIN Gilbert, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis, BOROWIAK Émilie, ROUCOU Jérémy, LEMAIRE Rémi, JONARD Fabien, GRANDHOMME Didier, BOUTHORS Frédéric.

Absents excusés : MM. JONARD Magalie qui donne procuration à LAVILLETTE Vanessa, VASSEUR Jean-Jacques.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Gilbert Cottin

1/ DELIBERATION

Dissolution des régies de recettes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2008 portant création d'une régie de recette pour la Garderie,

Vu la délibération en date du 30 mars 2001 portant création d'une régie de recette pour la Salle Polyvalente,

Vu l'arrêté en date du 9 juillet 2020, portant nomination de régisseurs titulaire et suppléant pour la Régie Garderie

Vu l'arrêté en date du 9 juillet 2020, portant nomination de régisseurs titulaire et suppléant pour la Régie Salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression des régies de recettes Garderie et Salle polyvalente, au 31 août 2022
- D'annuler les arrêtés portant nomination d'un régisseur pour la cantine et garderie, mentionnés ci-dessus, au 31 août 2022.

2/ DEVIS

a/ Chemins :

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la Société Balestra pour la réfection des chemins communaux suivants :

Chemin de Saint Léger vers Hénu : 15 845,90 € HT

Chemin d'Hénu vers saint Léger : 5 257,65 € HT

Chemin du bois du châtelet : 2 068,00 € HT

Chemin du Fêtel : 8 1736,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reporter sa décision au 15 juin après avoir pris l'avis de Madame Richard de la Trésorerie d'Avesnes le Comte.

b/ Débroussailleuse :

Décision reportée au 15 juin, après avoir demandé des devis de débroussailleuse à dos.

c/ Transfert de données vers la nouvelle configuration informatique :

Devis de la Société SEGILOG pour un montant de 430,00 € HT acceptée

d/ Devis réfrigérateur :

Décision reportée au 15 juin.

3/ DOSSIERS EN COURS :

a/ Projet de statuts du SIVU :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que des projets de statuts ont été envoyés aux mairies des communes ayant des enfants dans les écoles publiques de la commune et qu'une copie leur également été adressée le 24 avril.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident :

- de proposer de fixer la quote-part contributive des communes comme suit :

1/3 qui tiendra compte du nombre d'habitants

1/3 qui tiendra compte de nombre d'élèves

1/3 qui tiendra compte du potentiel financier par habitant des communes.

- qu'un inventaire des biens immobiliers et mobiliers des écoles publiques de la commune soit fait avant la mise à disposition de ces biens au SIVU.

b/ Retour aux marchés réglementés de l'électricité :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de la FDE l'informant de la possibilité de souscrire un contrat aux tarifs réglementés plafonnés par l'État de vente de l'électricité au 1^{er} janvier 2023.

Après avoir pris contact avec la FDE, une demande de retour aux tarifs réglementés a été faite auprès de la FDE, ces tarifs étant plus avantageux que ceux du groupement de commandes.

c/ Aire de jeux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'implantation d'une aire de jeux au passage DuPont de Nemours.

d/ Sécurité des rues de la commune.

M. le Maire fait part à l'assemblée des rapports suite à l'implantation de 3 radars pédagogiques par la Communauté de Communes :

Rue de Gaudiempré du 29/04 au 05/05/2022	Rue de Verdun du 04/05 au 11/05/2022	Rue d'en Haut du 27/04 au 04/05/2022
Nombre de véhicules : 6880	Nombre de véhicules : 6240	Nombre de véhicules : 5696
Vitesse moyenne : 43 km/h	Vitesse moyenne : 48 km/h	Vitesse moyenne : 46 km/h
Vitesse maximale : 115 km/h	Vitesse maximale : 83 km/h	Vitesse maximale : 98 km/h
Excès de vitesse : 20 %	Excès de vitesse : 36 %	Excès de vitesse : 29 %

Il fait part également des nombreux excès de vitesse, voie des Églantines.

e/ Commission subventions

Une commission « subventions » sera créée dès le 15 juin, date de la prochaine réunion du Conseil municipal. Elle sera composée de 9 membres dont 4 conseillers municipaux et 5 Présidents d'association.

MM. Marc François, Claudine Ménard, Emilie Borowiak et Vanessa Lavillette sont désignés pour représenter le Conseil municipal au sein de cette commission.

Les Présidents d'association seront tirés au sort lors de la réunion du 15 juin. Ils ne pourront faire partie de cette commission qu'une seule année.

Séance levée à 0h30.